



PROCÈS-VERBAL

Séance du 30 mai 2022

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Absente : Mme la Municipale Elise BUCKLE (sur décision de suspension par le Conseil d'Etat du 9 février 2022)

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BÜRKI Véronique, CAYROL Tania, DARBRE GUBBINS Florence, DELLEY Stéphane, DONNET Jonas, JENEFSKY Robert, MARQUES Manuel, MONTECCHIO Chiara, OLSEN Véronique, PATELLI Pierre, PELLETIER Simon, QARRI Fortesa, ROCHAT Blaise Edgar, ROCHAT Vadim, VUAGNIAUX Christine, VUILLE Mathilde

Absents : BARENCO Beatrice, BUCHS Patrick, CHAPERON Fabrice, FREI Maurice, SEGUY Alexia

La séance est retransmise en direct sur NRTV et nyon.ch.

2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2022

Le procès-verbal est accepté par 71 oui et 1 abstention, avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute le point 5bis « Assermentation ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Concernant la captation de la dernière séance par NRTV, un bilan a été fait. Il y a eu 1200 vues sur FB et 1500 sur Youtube sur l'entier du Conseil. L'interruption de séance a eu plus de succès. Le Bureau a réalisé un sondage pour connaître la pertinence de demander un préavis. La réponse était positive avec 45 oui, 32 non, 4 abstentions et 5 « autres ». Une motion sera déposée afin de demander les modifications du Règlement nécessaires.
- Une demande de délai a été octroyée à la Municipalité pour répondre au postulat de M. Pierre Girard sur les transports publics, ligne 805, au 29 août 2022.
- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de Mme Lourdes Dupertuis, UDC.
- Elle remercie les personnes présentes lors du dépouillement des dernières votations, le 15 mai. La fermeture des bureaux de vote à 11h a, à nouveau, suscité quelques mécontentements.
- Mme la Présidente détaille les manifestations auxquelles elle a participé et celles à venir jusqu'à fin juin.
- La Caravane sans frontière remercie les Conseillers pour leurs dons qui se montent à CHF 3'000.-

- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de Me Patricia Michellod, avocate de Mme Elise Buckle, reçue après la séance du 2 mai 2022, ainsi que la réponse faite par le Bureau. Elle remercie les personnes qui lui ont témoigné leur soutien.
- La COGES a désormais une co-présidence assurée par MM. Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio.
- Elle rappelle la sérénade offerte par la fanfare municipale le lundi 20 juin à 19h30 et prie les Conseillers de s'inscrire.
- Un thermos est offert aux Conseillers par la Municipalité dans le cadre du programme Rrrrr.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Pierre Girard au sujet des contraventions à Rive. Elle rappelle que la police cantonale a, depuis tout temps, toujours pu librement intervenir sur l'ensemble du territoire vaudois indépendamment qu'il soit géré par une police intercommunale ou non. A ce titre, lors d'opérations de contrôles et/ou d'envergures menées sous l'angle de la collaboration (anté-ORCA), les gendarmes faisaient usage de leur carnet d'amendes d'ordre sur le terrain des PolComs, sans que l'inverse soit possible. A ce jour, cet état de fait s'est équilibré, à savoir que depuis CORE, les polices intercommunales peuvent faire usage de leur carnet également lorsqu'ils sont hors du périmètre de leur association avec comme effet de voir ces amendes être au bénéfice de la PNR.

Concernant le projet CORE (Collaboration renforcée), la PNR a fait le choix de poursuivre la dynamique engagée durant le Plan ORCA pour les avantages opérationnels proposés : participation de l'Etat-Major à un organe de conduite mixte Canton-Polcoms, mutualisation des ressources sur les secteurs, compétences judiciaires de la Police Cantonale Vaudoise pour les entités mixtes etc...Au surplus, dans l'optique d'accueillir la PCV dans notre futur hôtel de police, il a paru cohérent au Codir de la PNR de poursuivre la démarche au-delà de la pandémie.

Néanmoins, si CORE a des avantages indéniables au niveau opérationnel, la PNR et la Conférence des directeurs de polices vaudoises attendent avec impatience d'engager sérieusement les discussions sur la révision de la facture policière et l'évolution de la police coordonnée avec leurs nouveaux interlocuteurs tant au niveau du Conseil d'Etat, du Conseil Cantonal de sécurité et avec la nouvelle Commandante de la Police cantonale vaudoise qui prendront toutes et tous leurs fonctions le 1^{er} juillet.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet des chiffres concernant l'accompagnement psycho-social dans le cadre de la crise. Les chiffres demandés, qui regroupent cinq années, seront communiqués jeudi soir à la COFIN. En effet, cette demande recoupe certaines questions déjà reçues de la COFIN. De plus, les chiffres demandés comportent deux tableaux et les détailler serait fastidieux. Il pourra donc s'approcher des représentants de son parti et leur demander ces informations qui seront donc à disposition jeudi soir. De même, la COFIN pourra, si elle le désire, les intégrer dans son rapport.

5bis. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Jean-François FÜGLISTER, UDC, en remplacement de Mme Lourdes Dupertuis.

Elle lui souhaite la bienvenue.

6. Elections dans diverses commissions permanentes

Mme Caroline BORDIER, PLR, est élue à l'unanimité à la CAU en remplacement de M. Philippe Glasson.

Mme Véronique BÜRKI, PLR, est élue à l'unanimité à la COREG en remplacement de M. Philippe Glasson.

Mme Véronique BÜRKI, PLR, est élue à l'unanimité en tant que Déléguée au Conseil intercommunal de Région de Nyon. M. Eric BIELER, PLR, est élu en tant que suppléant à l'unanimité.

M. Jean-Pierre VUILLE, PIN, est élu à une large majorité et 1 abstention à la COGES en remplacement de Mme Valérie Annen-Marti.

L'UDC a un siège vacant à la COFIN et à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2021/16 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « Pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».*

Rapporteur : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 non, 9 oui et 15 abstentions :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 2021/16 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».

8. *Rapport de commission – Rapport-préavis 2022/29 Développement de l'accueil de jour – Elargissement de l'offre d'accueil en 2022 - Adaptation des ressources - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas et consorts intitulé « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire ».*

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS rappelle qu'en octobre, lorsqu'ils ont déposé ce postulat, ils attendaient une réponse exhaustive sous la forme d'un tableau synthétique qui mettait en valeur les besoins futurs en infrastructures. Au lieu de cela, la réponse est revenue sous la forme d'un préavis de dix pages avec une demande de 8 EPT, presque 1 EPT par page. C'est demander une souris et recevoir un éléphant. Elle ne dit pas que ces postes ne soient pas justifiés, mais par justesse, elle s'attend à ce que les réponses formulées dans un préavis correspondent aux problèmes posés dans un postulat. Cela n'est pas nouveau, la situation était identique le mois dernier. Dans cette demande d'EPT, une en particulier correspond à la moitié d'un poste administratif pour traiter les contrats UAPE, AP, EMS en vigueur. Tous les parents qui sont dans la salle savent que le portail d'inscriptions dans les UAPE, KIBE, est vraiment fastidieux. KIBE ne prend pas en compte les demandes d'absences, les changements de fréquentation et ne gère pas les crèches. Après leurs remarques, la Municipalité a fait part de son souhait d'affecter ce demi-poste administratif à l'amélioration du portail qui doit être étoffé de modules supplémentaires. Personnellement, elle s'abstiendra sur ce vote et n'a pas signé ce rapport parce que cette réponse n'est pas une réponse au postulat de départ, mais un prétexte. Elle encourage le Conseil à faire le suivi de ce portail qui devrait être là pour faciliter la vie des parents et probablement le travail des personnes qui gèrent l'administration de ces inscriptions.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui, 1 non et 16 abstentions

1. d'accepter le rapport-préavis N° 2022/29 concernant le « Développement de l'accueil de jour – Élargissement de l'offre d'accueil en 2022 - Adaptation des ressources - Réponse au postulat de Mme Laure Damtsas et consorts « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire » ;
2. d'accepter les renforts nécessaires au Service de la cohésion sociale, en réponse aux exigences cantonales, de 8 EPT, pour un montant de CHF 719'200.-, ce dès le budget 2022, afin de régulariser la situation actuelle, compensés par un non engagement de postes auxiliaires de CHF 286'800.- et une subvention complémentaire de la FAJE de CHF 70'000.-, équivalant à une dépense nette de CHF 362'400.- ;
3. d'accepter l'augmentation de l'offre d'accueil parascolaire de 24 places pour la rentrée 2022, en allouant 2.90 EPT (2.6 EPT d'éducatrice, 0.20 EPT d'intendance, 0.1 EPT employé administration) et un montant de CHF 50'150.- pour le fonctionnement d'août à décembre 2022, ressources humaines comprises, et d'en accepter la prise en charge dans les budgets du Service de la cohésion sociale dès 2023 ;
4. de prendre acte du besoin de développement de l'offre d'accueil de jour ces prochaines années, par l'ouverture de futures structures préscolaires et parascolaires ; ces projets feront l'objet de préavis ;
5. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/29 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas et consorts intitulé « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire ».

**9. *Rapport de commission – Rapport-préavis 2021/30*
*Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et consorts intitulé « Nyon partout, pour tous »..***

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 6 abstentions :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/30 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et consorts intitulé « Nyon partout, pour tous ».

10. *Propositions individuelles*

M. Claude FARINE demande si les tentures qui servent de parasols au parc de la Morâche seront réinstallées. D'autre part, il souhaite savoir ce qu'il en est des tractations de la Municipalité avec le vendeur de la propriété qui se trouve au bord du lac.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que sur la Place du Château, près de la fontaine, on a supprimé un certain nombre de places de parc pour installer un espace qui sert de terrasse à deux établissements publics. Des gravillons ont été préférés à un plancher ou du goudron. Toutefois, il lui semble qu'un minimum de propreté serait nécessaire et un coup de balai devrait être donné sur le trottoir qui est plein de gravillons.

Mme la Municipale Roxane FARAUT est d'accord avec ses propos et l'informe que l'entretien est à la charge des établissements, ce qui va leur être rappelé. Elle le remercie d'avoir mis le doigt sur la question.

M. Victor ALLAMAND trouve qu'en politique il y a une merveilleuse propension à réinventer la roue. Pour preuve, ce soir on propose une mesure novatrice, l'achat de trois moutons pour remplacer le fauchage mécanique. Cette pratique existait déjà il y a plus de 50 ans, Monsieur Georges Durussel faisait paître son troupeau dans les hauts de la Ville. Au centre, Monsieur Fritz Gubler confiait également à des moutons les soins du quartier de la Combe. Cette pratique abandonnée au profit de la mécanisation réapparaît comme mesure salvatrice. Maintenant, on s'en remet systématiquement à des technocrates de préférence exogènes et on étudie à tour de bras, telles les rives du lac pour la énième fois. L'emblématique projet Perdttemps dont on apprend aujourd'hui sur le préavis 51 qu'il est recalé par dix nouvelles années d'études pour un crédit supplémentaire de CHF 6,4 millions. Le Martinet avec ses logements très attendus par des centaines de yonnais depuis presque un quart de siècle et qui, en 2022, accouchera peut-être d'un parc à chiens. La route RDU étudiée pendant 10 ans qui devait supprimer le trafic au centre-ville et il en passe. Parmi les Conseillers, un collègue s'était fortement élevé contre cette pratique d'études à tout va, disant en substance, que pour Martinet il fallait arrêter les études et avancer les travaux. Devenu municipal, il a pratiqué à son tour moult études, démarches participatives et laboratoires d'usages que l'on peut simplement appeler travaux provisoires. Du coup certains projets sont retardés de dizaines d'années, voire deviennent impossibles comme la RDU, ce qui est catastrophique. Est-ce une contagion inévitable due au type de gouvernance collégiale et particulièrement lors de son renouvellement où chaque nouveau membre qui accède à une fonction est tenté de défaire espérant mieux refaire. Est-ce du perfectionnisme ou plus simplement un problème d'ego ? En conclusion, c'est beaucoup d'argent et d'énergie dépensée au profit de mandataires externes pour changer les projets au fil des législatures.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rassure M. Allamand en lui signalant que la ville n'a pas acheté des moutons et qu'ils n'ont pas fait d'études. Ils ont simplement un partenariat avec M. Develey, éleveur à Eysins, qui est très content de faire pâturer ses cinq moutons sur quelques parcelles de la ville. Cela s'est fait en toute simplicité sans coûter un centime à la collectivité, au contraire, cela génère quelques économies. Il lui laisse ensuite la responsabilité du jugement de l'action de son prédécesseur.

Mme Marina ALBERTI s'interroge sur la piétonnisation du centre-ville. Elle sait qu'un projet va arriver, mais fait constater que la Place du Marché devient très passante, même les restaurateurs s'en plaignent. Il y a beaucoup de trafic dans les deux sens. De même, sur la Place St-Martin, le premier panneau que l'on voit est une limitation 30 km/h, donc on se dit que l'on peut descendre la rue de la Combe. Elle demande ce que la Municipalité prévoit pour palier ce problème actuel.

Mme la Municipale Roxane FARAUT convient qu'il y a un souci. Des contrôles sont régulièrement faits, mais ils ne peuvent pas mettre un collaborateur de la police toute la journée. Le préavis pour la borne à la place St-Martin sera déposé lors du prochain Conseil. Ils étudieront comment cela fonctionne et s'il est nécessaire d'en installer une seconde, ce qui serait dommage car cela a un certain coût.

M. Bernard UELTSCHI fait remarquer que depuis le 1^{er} mars, l'Alliance SwissPass a accordé aux personnes chassées par la guerre en Ukraine la possibilité d'emprunter gratuitement les transports publics. Les personnes ayant fui la guerre et ayant demandé ou obtenu le statut de protection « S » ont pu aussi emprunter gratuitement les transports publics suisses. Ces dispositions ne seront plus en vigueur et la branche des transports publics est revenue au régime ordinaire à partir du 1^{er} juin. Les services cantonaux des migrations peuvent continuer d'émettre, en cas de besoin, des titres de transports gratuits pour des trajets nécessaires pour des démarches auprès des autorités, des consultations médicales ou le suivi de formations par exemple. Le canton de Vaud prévoit que les personnes assistées par l'EVAM, peuvent disposer d'un abonnement gratuit de transports publics. Il s'agit d'une carte de transport permettant de se déplacer entre leur lieu d'hébergement, l'antenne de l'EVAM la plus proche et la ville de Lausanne. Toutes les autres courses en transports publics nécessiteront l'achat d'un titre de transport ordinaire à partir du 1^{er} juin. On peut donc constater que même si certaines mesures et règles sont en place, le déplacement en transports publics sera rendu difficile, sachant que l'accès aux transports publics reste trop cher pour les réfugiés avec leur revenu plus que modeste. En même temps, la gratuité des transports publics, notamment au niveau local et régional, constitue une mesure importante en faveur de l'inclusion sociale et de l'intégration. Forts de ces constats, il demande à la Municipalité si les Transports publics de la région

nyonnaise (TPN), desservant Nyon et ses environs, seront payants pour les réfugiés venant d'Ukraine, quelles sont les règles en place, si la gratuité des transports publics pour les réfugiés venant d'Ukraine est envisagée, soit pour une période limitée ou illimitée et si non, la Municipalité pourrait-elle envisager un moyen pour une gratuité des transports publics.

Mme la Municipale Roxane FARAUT va se renseigner sur les compétences cantonales et communales à ce propos. Néanmoins, elle peut déjà dire que la Municipalité ne fera pas de traitement inégalitaire entre les réfugiés accueillis dans le pays. S'ils devaient entrer en matière concernant les ressortissants ukrainiens, il en sera de même avec les ressortissants syriens, érythréens, irakiens, afghans, etc...

Mme Doris ULDRY rappelle que les Nyonnais peuvent appeler un numéro gratuit et, contre une modique somme, les déchets encombrants sont débarrassés dans la rue. Dernièrement, un Nyonnais en chaise roulante voulait profiter de ce service, or, il ne pouvait descendre ses encombrants au bas de l'immeuble, puisque handicapé. La ville ne prévoit pas de se rendre à domicile. Elle demande s'il n'est pas possible, suivant les cas, de venir chercher les déchets.

Mme la Municipale Roxane FARAUT demande à cette personne qui est certainement au bénéfice d'une rente invalidité, prendre contact directement avec son service ou elle-même. La possibilité existe de monter chercher les encombrants pour les personnes au bénéfice d'une rente AI.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN a pu constater ces dernières années que tous les nids d'hirondelles à la Place Bel-Air n'ont pas été réutilisés, par contre la colonie qui est à la bibliothèque se porte très bien et tous les nids artificiels sont occupés. Une trentaine de nids a été posée dans l'immeuble face à la rue Perdtemps, qui marchent très bien aussi. Elle demande s'il est possible de doubler, voire tripler les nids d'hirondelles à la bibliothèque ou augmenter la colonie qui est à Perdtemps. Il y a passablement de problèmes également à Rive où presque tous les nids ont été détruits. Elle demande s'il est possible d'accélérer la pose de nichoirs. D'autre part, elle aimerait savoir quels sont les produits utilisés pour le nettoyage des fontaines, car il lui semble que l'eau des fontaines va directement au lac.

M. le Municipal Pierre WAHLEN, au sujet des nids d'hirondelles, souligne que cela fait partie du plan de la biodiversité dont toute une série de mesures ont déjà été mises en place et qu'ils vont poursuivre de manière active. Il a pris note pour la bibliothèque et pour Rive et donnera des nouvelles très bientôt.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande si la Municipalité compte à nouveau envoyer aux Conseillers la revue de presse qui était très intéressante.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la revue de presse a été suspendue depuis un moment, même si elle est intéressante. Il y a un double souci. Premièrement, c'est une tâche qui demande beaucoup de temps, rien n'est automatisé. Deuxièmement, la question des droits d'auteurs se pose. Les articles ne peuvent pas être transférés si facilement, quand bien même, il peut y avoir un grand débat sur l'accès à l'information gratuite. La Municipalité avait, en son temps, suggéré aux Conseillers de s'abonner à la presse locale et régionale. Le sujet pourrait être repris à l'occasion, mais il faudra avoir l'effectif au complet au SAG et une personne est en arrêt longue durée, indépendamment des difficultés connues.

M. Jacky COLOMB, à propos de la captation des séances par NRTV, a entendu qu'une motion doit être déposée pour modifier le Règlement du Conseil, ce qui lui semble être la manière correcte pour modifier un règlement. Comme il faut également déposer un préavis pour le financement de ces retransmissions, il pense qu'il faudrait coupler les deux choses et mettre cette modification du Règlement dans le préavis. Il fait remarquer que nous sommes au milieu de l'année, la dépense n'est pas pharaonique et pourrait être prise sur le budget de fonctionnement. Cela éviterait ainsi une rupture de la diffusion et maintiendrait l'intérêt de la population qui va prendre l'habitude de suivre le Conseil. Ce serait dommage qu'il y ait des trous, simplement pour des questions de procédures. Il demande de prendre sur le budget jusqu'à que le préavis soit voté.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT va dans son sens par rapport au fait qu'il n'y a pas besoin de faire à la fois une motion et un préavis. Un préavis suffirait d'autant qu'il n'y a qu'un article à corriger, et d'après la loi sur les communes, il n'y a aucun article qui empêche de le faire. Il y a par ailleurs deux articles contradictoires, un qui dit que l'enregistrement est fait pour les besoins de la secrétaire mais qui doit être effacé et un autre qui dit que tout enregistrement par des tiers doit auparavant être approuvé par le Bureau. Pour le moment, ce n'est pas l'illégalité absolue si l'on procède à ces enregistrements. Pour le reste, les dépenses pourraient passer par le budget de fonctionnement, mais il y aura un dépassement puisque cela n'a pas été prévu. Il faudrait les inscrire dans le préavis des crédits supplémentaires. Si la proposition est suivie avec un tonnerre d'applaudissements ou une autre manière de leur faire savoir qu'ils seraient d'accord, ils peuvent aller dans cette direction, mais la Municipalité ne va pas prendre l'initiative de dépasser des budgets sans en informer la COFIN et la clause d'urgence ne pourrait pas se justifier. La proposition est pleine de bon sens, mais il faut leur faire savoir d'une manière ou d'une autre que le Conseil est d'accord et qu'ils ne vont pas au-devant d'un échec s'ils devaient présenter une demande de dépassement du budget de communication.

Un vote d'intention est organisé pour savoir si les Conseillers sont favorables à une continuité des retransmissions cette année.

Mme Caroline BORDIER demande le coût d'une retransmission. Il s'agit d'environ CHF 5'000.- par séance, il reste cinq séances jusqu'à la fin de l'année.

M. Alexandre DUPUIS demande un budget énergétique de cette demande, car ce genre d'opération est extrêmement énergivore. Mme la Présidente l'informe qu'il n'est pas possible de répondre car cela dépend, notamment, du nombre de vues et du streaming.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que cela représente CHF 40'000.- ce qui est de la compétence municipale.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève qu'effectivement cette somme peut être prise dans les compétences municipales pour 2022 puis ajoutée au budget 2023 pour le montant nécessaire. Concernant la modification du Règlement, si nécessaire vu la marge d'interprétation possible, cela pourrait être fait séparément. Pour cela, il faudrait un signal fort de la part du Conseil pour aller dans cette direction.

Au vote, la continuité est acceptée par 24 oui, 23 non et 23 abstentions.

Manifestement l'intention n'est pas claire.

M. Jacques HANHART pense qu'il faut faire comme M. le Syndic l'a dit, venir avec un préavis et le Conseil se déterminera. Cela résoudra les questions d'énergie, de coûts et de droit à l'image.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 11. Préavis N° 2022/49**
Locaux des Services industriels de Nyon - Demande d'un crédit d'études de CHF 117'500.- TTC pour le réaménagement des locaux.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 12. Préavis N° 2022/50**
Secteur En Clémenty - Servitude de passage public à pied – levée de l'opposition.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 13. Préavis N° 2022/51**
Parc Perdtemps - Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail relatifs au développement du projet « Pleine Terre » sur 10 ans maximum - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 14. Préavis N° 2022/52**
Déplacement partiel de l'affectation footballistique du stade de Marens au centre sportif de Colovray – Demande d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- pour les étapes 2 et 4 du projet du complexe et parc multisports de Colovray et d'un crédit de CHF 20'000.- pour une requalification du stade de Marens – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour un terrain synthétique au stade de Marens ».

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB aimerait demander à la commission de se poser la question si la Municipalité a pris contact avec le comité du FC Italia, si ce dernier fait corps avec le projet et sinon quelle sera la solution proposée. En même temps, il se demande, vu l'étendue de la surface, pourquoi ne prévoit-on pas de construire des logements le long de la route des Tattes d'Oie comme le reste des bâtiments. Il resterait suffisamment de terrain derrière pour le projet proposé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. **Préavis N° 2022/53**
Stratégie Biodiversité 2022 – 2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 315'000.- TTC pour financer la mise en œuvre de la 1ère étape du Plan d'action - Demande d'un crédit annuel de CHF 139'000.- charges comprises pour la création d'un poste de chef-fe de projet à 100 % au Service de l'environnement

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS demande de changer la date de la commission étant donné que c'est le jour de l'AG du PLR.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. **Préavis N° 2022/54**
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2021.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD a commencé la lecture du rapport de gestion. En page 49, un tableau montre l'évolution du nombre de PC dans l'administration communale. En 2010, il y en avait 300 et fin 2021, il y en a 500. Il trouve cela impressionnant car il n'y a pas 500 collaborateurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. **Préavis N° 2022/55**
Demande d'un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études port ant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. **Préavis N° 2022/56**
Augmentation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais - Demande de crédit de CHF 8'000'000.- pour la dotation du capital-actions - Demande de crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon - Demande de crédit de CHF 699'000.- en vue de doter les SIN et le SDI des ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB trouve le préavis intéressant. Il s'agit d'une société anonyme créée par la Municipalité à laquelle elle adhère dans sa compétence, sous le préavis d'autorisation générale voté en début de législature. Cela n'a rien coûté et rien n'a été demandé. Aujourd'hui, on demande de capitaliser cette société à hauteur de CHF 8 millions. De plus, on demande des ressources humaines nécessaires pour les Services industriels pour la réalisation du thermo réseau. Il aimerait que la commission se penche très sérieusement sur la question, si ce sont des compétences qui relèvent de la société anonyme et que l'on va faire travailler du personnel communal pour cette société anonyme. Si l'on donne toute l'autonomie des décisions à la société, il se demande si ce ne serait pas à elle d'engager son personnel et de le gérer. Il trouve qu'il y a un mélange des genres qui devrait faire réfléchir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. *Postulat de M. Marius Diserens & consorts intitulé « Pour que Nyon rejoigne le Rainbow Cities Network et renforce sa politique de lutttes contre les violences à l'égard des personnes LGBTIQ+ ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport par 66 oui, 6 non et 6 abstentions.

20. *Interpellation de M. Alexandre Dupuis & consorts intitulée « Transition énergétique, quid de la sobriété ? »*

M. Alexandre DUPUIS résume son interpellation.

M. le Municipal Pierre WAHLEN rappelle que le Conseil a voté, il y a un mois, le relèvement de la taxe qui alimente le fonds EEER et que ce fonds, alimenté de manière très importante et cumulé avec l'engagement d'un délégué aux énergies, va permettre d'apporter un peu plus de réponses à ce qu'il va dire. Cela correspond à ce que la Municipalité fait d'ores et déjà et qui va augmenter. Il aura l'occasion d'en reparler lorsqu'il dira de quelle manière, ils vont utiliser ce fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. En réponse à la première question, M. le Municipal signale que, dans le cadre de son plan Nyon s'engage, et pour la troisième législature, la Municipalité s'engage très volontairement en faveur de la réduction des émissions de CO₂ et de la transition énergétique. Pour rappel, outre les enjeux liés au stockage et au transport d'énergie, la transition énergétique passe par deux axes complémentaires : augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables en substitution des énergies d'origine fossile, et en réduisant la consommation d'énergie, c'est-à-dire économiser l'énergie d'une part via l'efficacité énergétique et d'autre part, via la sobriété énergétique qui permet d'économiser l'énergie en faisant parfois moins et mieux.

En réponse à la deuxième question, souligne que les interpellateurs font état de toute une série de pistes suggérées. Il en reprend quelques-unes afin de préciser ce que fait déjà la Municipalité. A propos des économies de consommation électrique, le bilan intermédiaire du programme EE Nyon a été présenté il y a quelques semaines et il rappelle que ce programme permet, en visitant les foyers de cette ville, de réduire de manière significative les dépenses d'électricité. Concernant la production et consommation de chauffage, la Municipalité a déposé ce jour un préavis pour la réalisation d'un chauffage urbain avec une production d'énergie renouvelable qui est aujourd'hui du bois et qui sera demain, il l'espère, de la géothermie. Cela va intégralement et complètement dans ce sens. Concernant la production d'électricité locale et renouvelable, avec les mesures mises en place par la Municipalité comme racheter l'électricité au prix de 2,5 centimes plus cher ce qui est produit par des panneaux photovoltaïques, est une des mesures qui va augmenter avec le fonds EEER. Concernant l'éclairage nocturne, il aura l'occasion d'y revenir avec la réponse à l'interpellation suivante. Pour la température des locaux, la quasi-totalité des bâtiments de la ville sont équipés d'une gestion automatisée qui permet notamment la régulation du chauffage. La Municipalité réfléchit pour la saison de chauffe de cet automne d'étudier l'opportunité de réduire la température intérieure de tout ou partie des locaux communaux. Concernant la mobilité, de nombreux projets sont en cours d'étude ou de travaux : réduction de vitesse, zones 20/30, réaménagements de tronçons existants, réalisation d'infrastructures favorables à la mobilité.

En réponse à la troisième question, la Municipalité entend communiquer, comme elle le fait régulièrement, sur les actions qu'elle prend pour réduire sa consommation énergétique et inciter la population à en faire de même. A cette fin, des campagnes de sensibilisation et de publicité autour des aides financières seront réalisées.

M. Alexandre DUPUIS remercie la Municipalité pour sa réponse très complète, il en discutera avec ses cosignataires.

M. Sacha SOLDINI, à la lecture des questions des interpellateurs et à l'écoute des réponses du Municipal des Verts, encourage ce parti à poser les questions à l'interne à son municipal qui a un dicastère assez large et qui aurait pu donner une multitude de réponses au lieu d'imprimer toutes ces feuilles et faire travailler les services. Il demande de penser au climat.

Mme Brigitte PEREZ signale que le PLR arrive à la même conclusion. Charité bien ordonnée commence par soi-même et ce soir elle dirait que sobriété bien ordonnée commence par soi-même. Reposer un certain nombre de questions sur des thématiques déjà traitées ou en cours de traitement ne lui paraît pas aller dans le sens d'un allègement du travail de la ville. Il y a lieu de se poser la question avant de déposer une telle interpellation.

21. *Interpellation de MM. Marius Diserens et Mathieu Farine intitulée « La nuit est belle : il est grand temps d'éteindre les lumières ».*

M. Marius DISERENS présente son interpellation.

Mme Béatrice ENGGIST s'étonne de l'interpellation de M. Diserens. Elle enfonce des portes ouvertes. Pas plus tard que le 12 mai dernier, dans cette salle, il y a eu une conférence tenue par deux scientifiques dont le titre était « Des lumières dans la nuit » et qui traitait justement de la pollution lumineuse. Tous les membres du Conseil avaient été invités à cette conférence. Elle était très surprise de n'y voir aucun membre des Verts hormis leur Municipal. Elle trouve cela fort dommage. Les partis du centre-droit étaient tous représentés car ce sujet concerne tout le monde. Elle espère que la Municipalité pourra faire revenir ces scientifiques remarquables dans un futur proche en organisant une séance, par exemple, avant un Conseil afin que chacun prenne conscience de la gravité du problème.

M. Vincent BUCCINO signale que M. Maurice Frei, absent ce soir, a le souhait de faire passer un message au sujet de cette interpellation. Il a été surpris de découvrir l'interpellation des Verts « La nuit est belle ». Il remercie l'auteur d'avoir rappelé le préavis Plan lumière déposé par l'ancien municipal PLR, Maurice Gay, et de donner suite à la conférence sur la pollution lumineuse organisée par le PLR dans cette même salle le jeudi 12 mai. Conférence présentée par les initiateurs de « La nuit est belle ». Il comprend très bien les inquiétudes des interpellateurs. Toutefois, une grande partie des ces interrogations et ces craintes ont été abordées lors de cette conférence. Les Municipaux présents ont certainement pris note des divers arguments pertinents des conférenciers. En outre, une nouvelle conférence sera donnée prochainement par MM Aschkar et Moeschler. Il trouve dommage de ne pas avoir eu le plaisir de voir les interpellateurs, ni les autres membres du groupe des Verts, hormis leur Municipal et ce, malgré plusieurs invitations, adressées à tous les chefs de groupe. Une meilleure coordination entre partis devrait permettre de trouver à l'avenir des solutions pour notre population et biodiversité. M. Buccino ne sait pas si c'est une simple coïncidence ou une petite provocation, mais le PLR place également les préoccupations environnementales au cœur de sa réflexion. L'Exécutif l'a démontré notamment avec le préavis du Plan lumière, déposé par leur ancien municipal et récemment le succès concernant la renaturation du Corjon entreprise par leur Municipale ou encore la future passerelle Prangins-Nyon favorisant la mobilité douce. Ce ne sont que quelques exemples et il est persuadé qu'ils continueront dans ce sens.

M. Jacques HANHART rappelle que, depuis plusieurs années, il y a eu des interventions dans cette assemblée pour l'éclairage public. C'est avec plaisir que les SI ont installé au chemin de Chantemerle des luminaires LED sur de petits mâts avec des détecteurs intégrés. Il remercie les SI pour ce prototype très bien. D'autre part, il est intervenu au niveau du Conseil intercommunal à propos de la route test entre Mies et Founex avec un éclairage digne du Pont du Mont-Blanc. Lorsqu'il est intervenu, on lui a répondu que plus rien ne pouvait être fait, l'argent était dépensé. Il souhaite que la Municipalité s'engage à ne pas reproduire ce qu'il s'est fait sur ce prototype de route, car c'est une honte.

M. Daniel GROSJEAN a également été surpris par cette interpellation. Il a également constaté que le soir de la conférence les interpellateurs brillaient par leur absence et les chiffres mentionnés dans l'interpellation comportent de grossières erreurs. Dans l'empressement de déposer une interpellation, il les invite à vérifier leurs chiffres. Quand on lit que 85% de la planète

est éclairé par de l'éclairage public, sachant que 2/3 de la planète est couverte par des océans, cela ne colle pas.

Mme Ariane SCHWAB HUG se réjouit simplement que plein de collègues de la droite soient d'accord que la question de l'éclairage soit un point central. Ce n'est pas important qui a eu l'idée en premier, l'important c'est qu'on le fasse. Elle est ravie que tout le monde soit d'accord.

M. le Municipal Pierre WAHLEN remercie les Conseillers pour leurs interventions. Il allait mentionner cette magnifique conférence de « La nuit est belle » par MM Eric Achkar et Pascal Moeschler, organisée par le PLR et ces deux personnes sont les initiateurs de La nuit est belle dont la troisième édition aura lieu le 23 septembre. La ville va essayer de convaincre les propriétaires privés, les commerçants et les entreprises de se joindre à ce grand mouvement d'extinction de l'éclairage. Il a été rappelé que le Plan lumière qui répondait à un postulat de M. Maurice Gay a fait l'objet d'un rapport-préavis dont le Conseil a pris acte en février 2021. Ce qu'ils vont faire, et l'interpellation arrive un peu tôt, c'est déposer un préavis pour la mise en œuvre de la première étape de réalisation de la mise en œuvre du Plan lumière avant la fin de cette année qui permettra de répondre de manière un peu plus précise. Etant entendu que la Municipalité, comme tous, est consciente de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, sur la qualité de vie des habitants et la consommation électrique. Si l'éclairage public a présenté un progrès majeur dans l'histoire des villes, sa diminution, voire son extinction doit être soigneusement expliquée et réalisée en concertation avec la population. Raison pour laquelle, le préavis qui sera déposé avant la fin de l'année comprendra la mise en œuvre de solutions techniques, mais aussi la consultation de la population. Si ces démarches participatives prennent du temps, elles permettent cependant de s'assurer du soutien de la population, gage de succès, pour une opération qui peut être vécue comme un retour en arrière.

M. le Municipal répond plus précisément aux questions des interpellateurs. La Municipalité n'entend pas imposer de manière abrupte l'extinction de l'éclairage public, mais souhaite entreprendre des démarches qui incluent la population. Conformément au Plan lumière, il s'agira de comprendre le territoire, ses usages et délimiter des zones à préserver, notamment pour la faune et la flore, et donc d'agir, non pas de manière globale, mais en fonction des différents contextes. Au gré des remplacements des éclairages vétustes et la réalisation de nouveaux éclairages lors de la création ou réfection de routes ou chemins, les Services industriels mettent d'ores et déjà en place des éclairages en place adaptés aux nouvelles exigences, que ce soit en termes de source lumineuse, de qualité de lumière ou d'éclairage dynamique. C'est ainsi que des détecteurs ont été installés au chemin de Chantemerle, à proximité du Conseiller Hanhart, au sentier des Saules, au sentier du Cossy, ainsi qu'à la ruelle de l'Industrie. L'ensemble des mesures sont répertoriées et explicitées dans le Plan lumière que la Municipalité entend mettre en œuvre par étape et selon la méthodologie décrite ci-dessus. Quand bien même le Plan lumière s'attache à définir les caractéristiques de l'éclairage public, sa mise en œuvre ne pourra se faire qu'avec la population. Dans ce cadre, des informations et incitations seront faites à destination des propriétaires privés pour qu'ils réduisent leur impact sur la pollution lumineuse. Enfin, depuis 2021, la Municipalité a réalisé, par exemple, l'extinction du chemin du Lignolet et du Groseiller. Après quelques réglages, en particulier sur les horaires, il semble que la population accepte bien cette réduction d'éclairage. Comme dit, la suite se fera en consultation avec la population dans des modalités encore à définir.

M. Marius DISERENS remercie la Municipalité pour son travail en terme du Plan lumière et de son application et pour ses réponses ce soir. Il tient également à souligner, malgré qu'ils aient brillé par leur absence à cette conférence, il ne pense pas devoir justifier de son agenda personnel. Et si la pollution lumineuse est si importante pour ses collègues, et que les valeurs étaient plus importantes que les performances partisanes, peut-être qu'il aura juste fallu soutenir les questions et pas remettre en cause l'interpellation elle-même et la pertinence de son travail.

M. le Municipal Pierre WAHLEN précise que la Municipalité a le projet de réinviter ces deux conférenciers lorsqu'ils déposeront le préavis pour la mise en œuvre de cette première phase du Plan lumière.

22. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacky COLOMB revient sur la séance du 14 mars, lors de laquelle il avait déposé une motion demandant à la Municipalité de venir informer le Conseil régulièrement sur l'évolution de la situation de crise. Il l'a retirée sur la promesse d'une information régulière, ce qui fut fait dans la séance suivante, le 2 mai. N'ayant rien entendu ce soir, il demande si rien n'a évolué ou changé. Il demande si c'est un oubli ou si c'est délibéré.

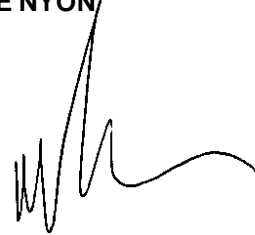
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'ils ont informé tous les responsables de groupe, dont il fait partie, qu'ils allaient faire une communication le 27 juin sur l'évolution de la situation et qu'actuellement peu d'éléments marquants justifiaient une information.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h02.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Valérie MAUSNER LEGER



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE